



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 37393

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur l'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000. Cette loi a modifié la loi du 10 juillet 1965 concernant la copropriété et son décret d'application du 17 mars 1967. Ce texte n'a toujours pas été publié. En outre, un décret sur la comptabilité des syndicats de copropriété devait être appliqué au 1er janvier 2004 et ne le sera qu'au 1er janvier 2005, la liste des travaux à ne pas prendre en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel n'est toujours pas publiée, la majorité nécessaire à l'individualisation des compteurs d'eau n'est pas prévue et, enfin, les décrets d'application de la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 relative à la sécurité des ascenseurs sont toujours en attente. Or, un tel retard risque de nuire au bon fonctionnement des copropriétés. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte mettre en oeuvre pour accélérer le processus de publication de ces textes. - Question transmise à M. le ministre délégué au logement et à la ville.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-479 du 27 mai 2004 modifiant le décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis a été publié au Journal officiel du 4 juin 2004. La liste des travaux non compris dans le budget prévisionnel figure dans ce décret à l'article 32 modifiant le décret n° 67-223 du 17 mars 1967. S'agissant du décret relatif à la comptabilité du syndicat des copropriétaires, un groupe d'experts a réfléchi sur la mise au point d'un dispositif applicable à toutes les copropriétés, quels que soient leur taille et leur mode de gestion. Il vient de rendre ses conclusions. Le décret en cause devrait en conséquence être publié prochainement. Il est envisagé, si cela s'avère nécessaire, de reporter la date d'application de ce texte, actuellement prévue au 1er janvier 2005. Dans l'immédiat les règles anciennes continuent de s'appliquer. Le décret d'application de la loi urbanisme et habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003 sur la sécurité des ascenseurs est paru au Journal officiel du 10 septembre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37393

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2900

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8686